

encombreront le marché de la main-d'œuvre et compliqueront davantage le problème de l'embaufrage des anciens combattants. Plusieurs travailleurs des usines de guerre, tout comme les anciens combattants, se trouvent sans emploi. Je crois savoir qu'en Colombie britannique, l'octroi de nouveaux contrats a permis de reprendre certains travailleurs.

Il est compréhensible qu'un ancien combattant qui a été absent du pays pendant deux, trois ou quatre ans, ne désire pas reprendre le même emploi qu'il occupait avant son départ pour la guerre. Il peut y avoir eu contrainte dans certains cas mais, dans la majorité, ces jeunes gens se sont enrôlés imbus d'un idéal et c'est volontairement qu'ils sont allés outremer. Or, après les dangers qu'ils ont traversés, maintenant qu'ils ont le temps de songer à eux-mêmes, ils sont d'avis qu'ils devraient occuper des emplois un peu plus rémunérateurs que ceux qu'ils avaient avant la guerre. Nous pourrions adresser des reproches à un homme qui refuse de se faire bûcheron ou d'accepter un travail grossier dans les villes, mais il est préférable de se rendre compte du problème qui se pose et de tâcher d'améliorer la situation.

Je passe maintenant à la question d'espionnage, tout en me rendant compte que je me risque ici sur un terrain dangereux. Cependant, je dirai en toute franchise que le Gouvernement s'est assez bien comporté en la matière. Un représentant d'une de nos villes de l'Ouest a récemment reproché au Gouvernement d'avoir détenu des gens pendant trois ou quatre semaines sans porter d'accusations contre eux et de leur avoir refusé de consulter un avocat. Je suis avocat moi-même et j'avoue que je n'aime guère une telle façon de procéder. Je reconnais qu'il aurait été difficile, dans de telles circonstances, d'invoquer le recours à l'habeas corpus, mais je dis que l'espionnage au Canada est un crime impardonnable.

Des VOIX: Bravo!

L'honorable M. HAIG: C'est une faute absolument impardonnable. Je ne puis comprendre pourquoi des gens voudraient faire de l'espionnage au Canada. Je ne blâme pas la Russie, car cela fait partie de sa doctrine et si elle veut payer des individus pour se charger de cette besogne, cela ne me regarde pas. Je ne pense rien de bon d'un pays qui agirait de la sorte. Que des individus livrent les secrets d'un pays pour lequel nos jeunes gens ont donné leur vie, cela dépasse mon entendement. Voilà pourquoi je ne reprocherai pas au Gouvernement ce qu'il a fait. Je répète cependant que je n'aime pas que des gens soient détenus sans pouvoir profiter des conseils d'un avocat. Toutefois, je con-

L'hon. M. HAIG.

mais le procureur en chef du Gouvernement, un des hommes les plus compétents du pays, et je suis certain qu'il n'attentera pas à la liberté des citoyens. Il démissionnera plutôt que d'agir de la sorte. Tant qu'il sera procureur en chef du Gouvernement, il ne recourra à un tel procédé que si la chose devient absolument nécessaire.

Des VOIX: Bravo!

L'honorable M. HAIG: Je passe maintenant au prêt d'un milliard et quart de dollars à la Grande-Bretagne. Tout semble démontrer que, pour de multiples raisons, les Canadiens approuvent un tel prêt. En plus de ce prêt, nous amortissons une créance de \$425 millions que nous doit le Royaume-Uni et nous prolongeons de cinq ou six ans un prêt d'un demi-milliard que nous lui avons consenti sans intérêt. Il s'agit d'une forte somme d'argent mais nous admettons que si nous voulons vendre nos produits sur les marchés du monde, nous devons aider la Grande-Bretagne à se remettre sur pied. Je ne prends pas la défense d'un tel prêt parce que la Grande-Bretagne fait partie de l'Empire comme nous. Je ne crois pas que ce prêt ait été consenti pour pareille raison. Au contraire, nous avons fait ce prêt pour des motifs personnels ou, si l'on veut, pour des motifs basés sur un sens absolu des affaires.

Voilà pourquoi j'appuie un tel prêt. D'ailleurs, je suis très sympathique envers le Royaume-Uni. Je me souviens qu'en 1940, la Grande-Bretagne se défendait seule contre une calamité imminente. Elle supporta seule les attaques des avions allemands. J'apprends que, de tous les aviateurs qui ont participé à la défense de la Grande-Bretagne dans cette guerre aérienne, trois seulement survivent. Tous ces souvenirs m'émeuvent profondément mais, je le répète, j'approuve le prêt canadien parce que c'est une excellente affaire pour nous d'aider notre meilleur client à se remettre sur pied. Plus la Grande-Bretagne pourra acheter de marchandises au Canada, plus cela encouragera l'utilisation de la main-d'œuvre. Aux Etats-Unis, le Congrès discute à fond l'idée de prêter quatre milliards de dollars à la Grande-Bretagne. Il n'est peut-être pas de très bon goût d'en faire mention mais, avec tout le respect que je dois à notre grand voisin, je tiens à dire que si les Américains voulaient prêter un montant d'argent proportionné au chiffre de leur population, par rapport à notre prêt, ils pourraient aller jusqu'à quinze milliards de dollars. Et ce prêt serait pour les Etats-Unis une aussi bonne affaire qu'il l'est pour nous.

Je désire maintenant parler de la question des vivres, dont le discours du trône a fait lon-